



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME



Régime d'évaluation des incidences **NATURA 2000**

**Formulaire d'aide à l'évaluation des incidences
pour les Autorisations d'Occupation Temporaires du
Domaine Public Maritime**

*Ce formulaire permet une analyse succincte du projet afin d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou pour démontrer le caractère négligeable de l'incidence.
Attention, si une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.*

1 - Coordonnées du porteur de projet

Nom et Prénom

LASMOLES Valérie

Adresse
complète

4 Résidence des Roches Brunes, 28 230 Droue Sur Drouette

Téléphone

06 19 17 52 59

Adresse mail

vlasmoles@gmail.com

2 - Localisation précise des travaux

Le porteur de projet doit identifier précisément les sites Natura 2000 qui vont être fréquentés. Il est important d'indiquer sur une carte au 25 000^{ème} toutes les zones concernées et le type d'installations prévues. C'est aussi le cas pour les zones d'accès et de stationnement des machines, ainsi que les zones de stockage des matériaux éventuellement utilisés.

Il est possible d'utiliser et d'imprimer les cartes disponibles sur le Géoportail de l'IGN
<https://www.geoportail.gouv.fr>.

Sites Internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :

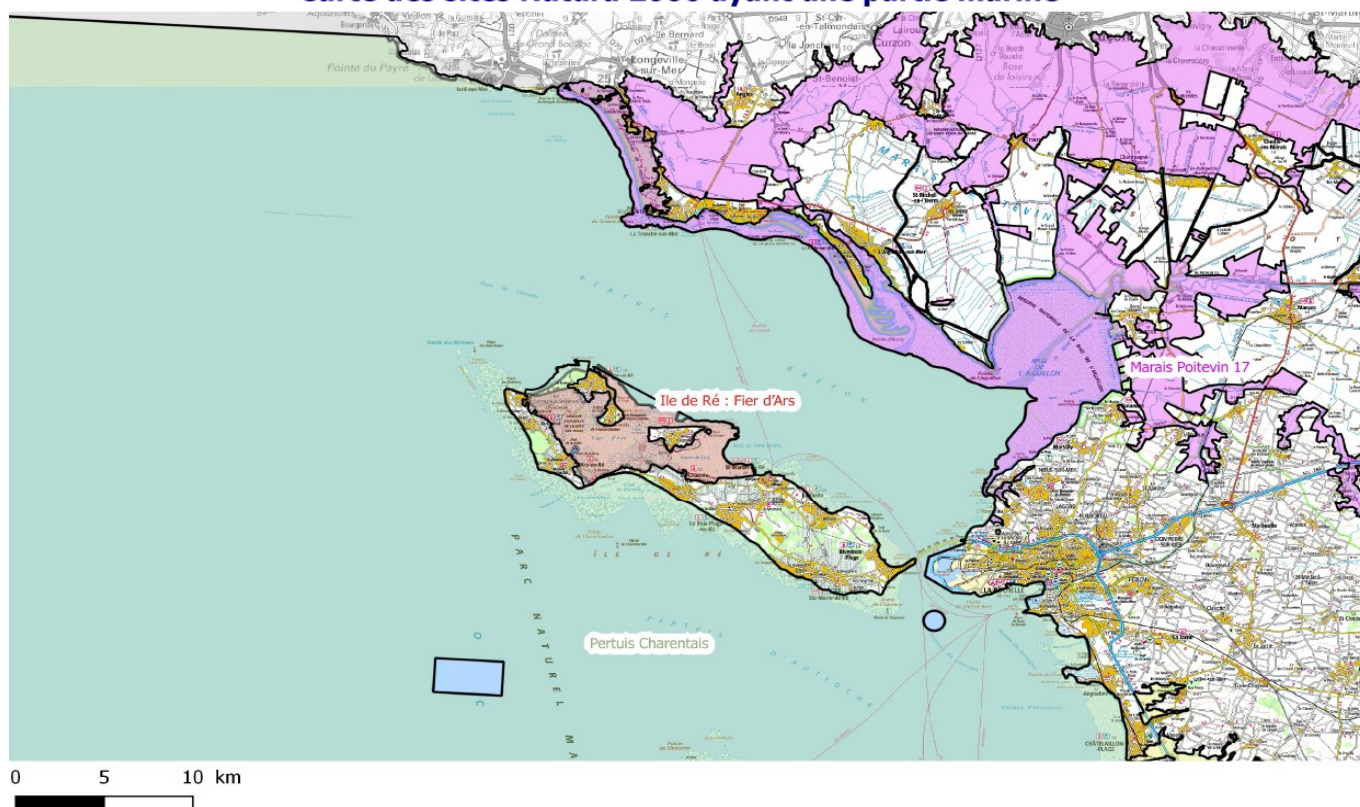


https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map

<http://natura2000.fr>

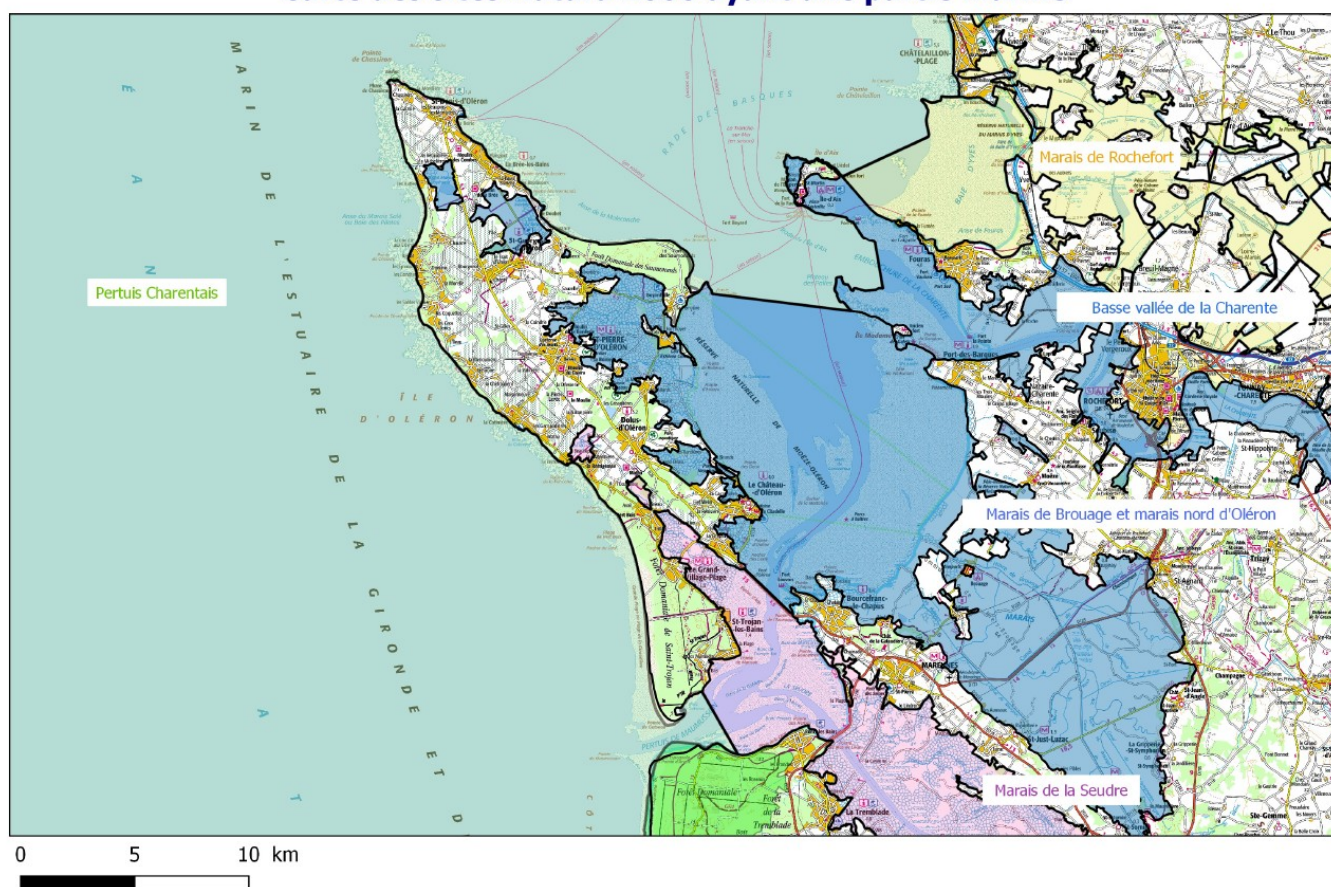
<https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



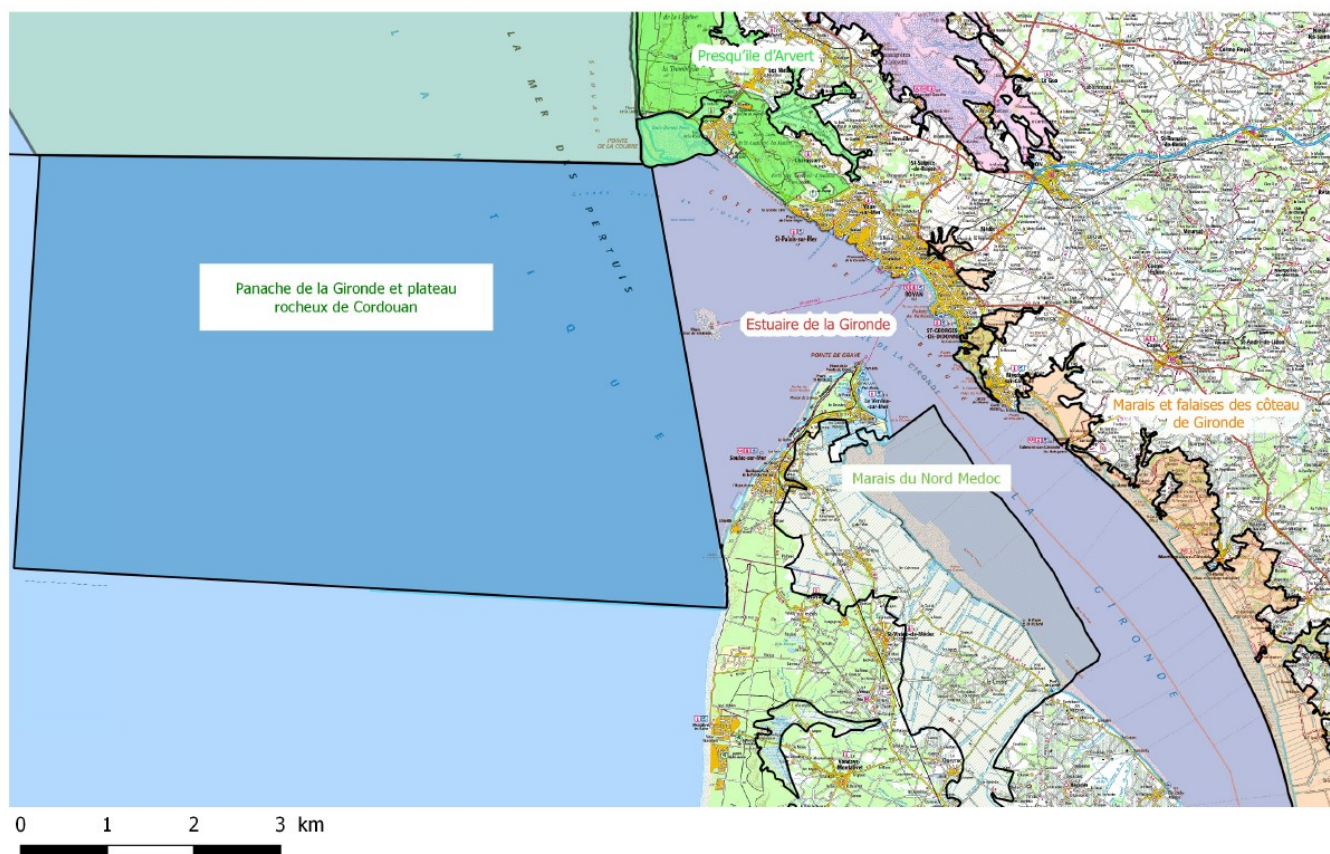
Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Pertuis Charentais	Marin	☒
Marais Poitevin	Terrestre et marin	☐
Ile de Ré : Fier d'Ars	Terrestre et marin	☐

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Pertuis Charentais	Marin	☒
Marais de Rochefort	Terrestre et marin	☐
Basse vallée de la Charente	Terrestre et marin	☐
Marais de Brouage et marais nord d'Oléron	Terrestre et marin	☐
Marais de la Seudre	Terrestre et marin	☐

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



Liste des sites Natura 2000

Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Presqu'île d'Arvert	Terrestre et marin	☐
Marais et falaises des coteaux de Gironde	Terrestre et marin	☐
Estuaire de la Gironde	Terrestre et marin	☐
Marais du Nord Médoc	Terrestre et marin	☐
Panache de la Gironde et plateau rocheux de cordouan	Marin	☐

3 - Description du projet (usage et fonctionnement général envisagé)

- Périodes et horaires:

Période de travail : 12/05/2025 -> 13/06/2025
Plage horaire de travail : 8h00 - 12h00 / 13h00 - 16h30 (variable selon les marées)

- Organisation des accès (itinéraire, parking, cheminement piéton,...) :

L'itinéraire des engins se fera via le chemin de la Sapinière jusqu'à Saint Jean des Sables afin d'accéder à l'estran. Le parking sera au niveau de la berge. L'accès piéton, depuis la propriété.

- Nature des installations prévues :

Aménagement d'un mur de défense contre la mer avec un dispositif de sécurité publique tel que des barrières et un balisage périphérique.

- Matériel utilisé :

Grue automotrice, pelleuse, minipelle, plaque vibrante, foreuses, machine de projection de béton

- Dimensions zone de travaux (Longueur, largeur, surface,...) :

Emprise de l'installation de chantier :
- Longueur : 30 M
- Largeur : 9 M
- Surface : 270 M2

- Gestion des déchets :

Tri des déchets sur place et évacuation des gravats par benne.

- Modalités d'installation :

Depuis la parcelle de M et Mme LASMOLES pour installation de chantier, production d'énergie et livraisons de béton. Échanges réalisés par PPM, béton via des tuyaux (voie sèche).

4 - Incidences potentielles sur les habitats et les espèces

Toutes les informations nécessaires figurent dans les Documents d'Objectifs (DOCOB), notamment la cartographie des habitats d'intérêt communautaire. Ceux-ci sont consultables sur le site internet :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-a11309.html>

Vous pouvez aussi vous rapprocher des animateurs des sites Natura 2000 dont les coordonnées sont sur le site internet de la préfecture à l'adresse :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer/L-evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Consulter la carte dynamique du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

<https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/>

Avez-vous pris contact avec l'animateur du ou des sites Natura 2000 ? Oui ☒

Il est nécessaire de décrire les incidences potentielles sur chaque type de milieu.

Nom du site Natura 2000 :

Pertuis Charentais

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

Durant la période de travaux, le Pertuis Charentais et l'ensemble de son écosystème terrestre et marin seront au centre de notre attention, lors de nos travaux sur l'estran, nous ne serons pas amenés à emmêler de déchet susceptible d'être emporté lors des montées de marées, de plus, il n'y aura aucun transit de matériaux entre la parcelle de M et Mme LASMOLES et l'estran, réduisant le risque de perte et de passage.

Nom du site Natura 2000 :

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

5 - Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences identifiées (dégradations, perturbations...)

Des briefings de sensibilisation au respect de l'écosystème seront partagés à nos compagnons, toutefois, notre opération ne sera pas originaire de dégradations ou bien de perturbations supplémentaires à la situation actuelle.

- Nous travaillerons dos à la mer, nous ne serions pas exposées à émettre quelconque déchets ou rejets potentiels dans le domaine marin.
- Tri des déchets sur place et évacuation des gravats par benne.
- Adaptation face aux émissions sonores lors de la projection de béton. (Note : chantier non loin d'une voie ferrée, niveau sonore déjà perturbé)
- Les accès se réaliseront au maximum par la propriété de M et Mme LASMOLES afin de réduire les passages sur l'estran.

L'ensemble de ces précédentes mesures seront partagés et suivis par le responsable de l'opération ainsi que l'équipe de travaux.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

☒ L'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

☐ L'analyse démontre des incidences significatives potentielles sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

Vous devez alors fournir une étude plus approfondie, en exposant les mesures de suppression et de réduction des effets significatifs de la manifestation.

A : Angoulins

Date : 09/12/2024

Signature :

